

**FONDS DE DOTATION CENTRE HOSPITALIER  
EMILE ROUX LE PUY EN VELAY**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Siège social : Centre Hospitalier Emile Roux  
12 boulevard du Dr Chantemesse  
BP 20352  
43012 Le Puy-en-Velay

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux le Puy en Velay,

## **Opinion**

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Centre Hospitalier Emile Roux le Puy en Velay relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de la date de création du fonds à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Ecully, le 17 septembre 2020

AESE  
Commissaire aux Comptes



Marc CORBI

**FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY**

ACTIF		31/12/2018		31/12/2017	
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Immobilisations incorporelles :</b> - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Concessions, droits - Autres immobilisations - Immobilisations incorporelles en cours  <b>Immobilisations corporelles :</b> - Terrains - Constructions - Installations techniques - Autres immobilisations corporelles - Immobilisations corporelles en cours  <b>Immobilisations financières :</b> - Participation et créances rattachées - Autres titres immobilisés - Prêts - Autres				
	<b>TOTAL I</b>	0	0	0	
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b> Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises  <b>Avances et acomptes versés sur commande</b>	0	0	0	
	<b>Créances d'exploitation</b> - Créances clients - Autres créances				
	<b>Divers</b> - Valeurs mobilières de placement - Disponibilités (autres que caisse) - Caisse - Charges constatées d'avance	35000		35000	0
	<b>TOTAL II</b>	35000	0	35000	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV ECA V				
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		35000	0	35000	
<b>Engagements reçus</b>	Legs Autres				

PASSIF		31/12/2018	31/12/2017
<b>Fonds associatifs</b>	<b>Fonds propres :</b> - Fonds Associatif sans droit de reprise - Ecart de réévaluation - Réserves - Report à nouveau - Résultat de l'exercice  <b>Autres fonds associatifs :</b> - Fonds Associatif avec droit de reprise <i>apports legs et donations résultats sous contrôle de tiers financeurs</i> - Ecart de réévaluation - Subventions d'investissement sur biens non renouvelables - Provisions réglementées - Droits des propriétaires	15000	0
	<b>TOTAL I</b>	15000	
<b>PRC Fonds dédiés</b>	- Provisions pour risques		
	- Provisions pour charges		
	- Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	- Fonds dédiés sur autres ressources	20000	0
	<b>TOTAL II</b>	20000	
<b>Dettes</b>	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires Emprunts auprès des étab. de crédit Emprunts et dettes financières divers Crédits et lignes de trésorerie  <b>Dettes d'exploitation</b> Avances reçues Dettes fournisseurs et comptes ratt. Dettes fiscales et sociales  <b>Dettes diverses</b> Dettes sur immo. et comptes ratt. Fonds déposés par les hosp. et héber. Autres Produits constatés d'avance		
	<b>TOTAL III</b>	0	
	<b>Comptes de régularisation</b>	ECP IV	
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV)</b>		35000
<b>Engagements donnés</b>	Legs Autres		

**EXCO AESE**  
 7b Allée Claude Debussy  
 69130 ECULLY  
 Tél. 04 72 86 15 15 - Fax 04 72 86 15 16  
 RCS Lyon 317 552 974 00030

## FONDS DE DOTATION DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX LE PUY EN VELAY

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2018	31/12/2017
<b>Produits d'exploitation</b>	Ventes de produits finis, prestations de service et marchandises (70)		
	Production stockée et immobilisée (71 et 72)		
	Subventions d'exploitation (74)		
	Autres produits de gestion courante (75)		
	<i>Cotisations</i>		
	<i>Dons</i>		
	<i>Legs et donations</i>		
	<i>Quote part des fonds propres affectée au compte de résultat</i>		
Reprises sur amortissements et provisions (781)			
Transfert de charges (791)			
<b>Total des produits d'exploitations I</b>		<b>0</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>	Achats matières premières et marchandises		
	Services extérieurs :		
	- Sous-traitance		
	- Locations et charges		
	- Entretien, réparations et maintenance		
	- Primes d'assurances		
	- Etudes, documentations, séminaires, conférences		
	Autres services extérieurs :		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		
	- Publicité, relations publiques		
	- Déplacements, missions et réceptions		
	- Frais postaux et frais de télécommunication		
	- Services bancaires et assimilés		
- Cotisations diverses			
Impôts et taxes			
Charges de personnel :			
- Rémunération du personnel			
- Charges de sécurité sociale et de prévoyance			
Subventions accordées			
Autres charges courantes			
Dotations aux amortissements et provisions			
<b>Total des charges d'exploitation II</b>		<b>0</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>		<b>0</b>	
Produits et charges financiers	Produits financiers III		
	Charges financières IV		
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>		<b>0</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)</b>		<b>0</b>	
Produits et charges exceptionnels	Produits exceptionnels V		
	Charges exceptionnelles VI		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)</b>		<b>0</b>	
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		<b>0</b>	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Année 2018

## Table des matières

I. Evènements survenus au cours de l'exercice.....	2
II. Compte d'emploi annuel des ressources .....	3

## I. Evènements survenus au cours de l'exercice

L'année 2018 est l'année de création du fonds de dotation.

La dotation initiale d'un montant de 15 000€, apportée par Madame Solange KERKENI, a été encaissée le 23 novembre 2018. Ce sont les fonds propres.

Le fonds a reçu un don de 20 000€ de SOS OXYGENE AUVERGNE. Ce financement servira à mettre en place un observatoire national de la prise en charge des troubles du sommeil dans le syndrome fibromyalgique, auprès de plus de 50 médecins spécialistes de la douleur chronique.

Les fonds reçus n'ont pas été utilisés en 2018.

Aucune charge n'a été enregistrée.

## II. Compte d'emploi annuel des ressources

EMPLOIS	Emplois de 2018	Affectation par emplois des ressources collectées	RESSOURCES	Ressources collectées en 2018	Suivi des ressources collectées
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		- €
1/ PROJETS DU FONDS DE DOTATION			1/ RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		
2/ FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.1/ Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés Legs et autres libéralités non affectées		
3/ FRAIS DE FONCTIONNEMENT			1.2/ Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
			2/AUTRES FONDS PRIVES		
			3/AUTRES PRODUITS		
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT			I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT		- €
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES			iii - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		20 000,00 €
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
<b>V - TOTAL GENERAL</b>			<b>VI - TOTAL GENERAL</b>		<b>20 000,00 €</b>
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>20 000,00 €</b>